

Nice, le 3 avril 2015



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

L'Inspecteur d'Académie

à  
Monsieur le directeur de l'ESPE  
Mesdames et messieurs les inspecteurs  
chargés de circonscription du premier degré  
Mesdames et messieurs les principaux de  
SEGPA annexées aux collèges  
Mesdames et messieurs les professeurs des  
écoles et instituteurs

**Direction des  
services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
des Alpes-Maritimes**

**Division des personnels  
enseignants 1<sup>er</sup> degré**

Affaire suivie par :  
Dominique Gauplé  
Téléphone  
04 93 72 63 66  
Fax  
04 93 72 63 22  
Mél.  
dominique.gauple@ac-  
nice.fr

53 avenue Cap de Croix  
06181 Nice cedex 2

**Objet :** Poste dans les écoles européennes– Année 2015-2016

Réf : Bulletin officiel n° 14 du 2 avril 2015 - note de service n° 2015-050 du 18-3-15

## **I DISPOSITIONS GENERALES**

Les écoles européennes sont implantées dans les pays suivants : Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Luxembourg, Grande-Bretagne, Italie, Espagne

La vocation des écoles européennes est de dispenser un enseignement multilingue et multiculturel à des enfants de la maternelle à la terminale.

La consultation du site internet des écoles européennes <http://www.eurisc.eu/> est vivement recommandée afin de mesurer les spécificités et les exigences de cet enseignement.

### **1-Enseignants concernés**

Peuvent faire acte de candidature, les personnels titulaires du ministère de l'éducation nationale au moment du dépôt et qui se trouvent en activité, en congé parental, en disponibilité, en position de détachement en France ou à l'étranger.

Les enseignants ayant déjà exercé en qualité de fonctionnaire détaché dans une école européenne ne peuvent faire acte de candidature.

### **2-Durée du séjour**

La durée du séjour dans les écoles européennes est de 9 ans.

La période probatoire s'étend sur 2 années suivie d'une deuxième période d'une durée de 3 ans, renouvelable une fois pour 4 ans.

## **II INSTRUCTIONS DES DOSSIERS**

Le dossier est téléchargeable sur le site internet <http://www.education.gouv.fr> à la rubrique « concours, emplois et carrières »

Une lettre de motivation ainsi qu'un curriculum vitae détaillé sur papier libre doivent être joints au dossier. Il convient tout particulièrement de mentionner les capacités linguistiques, conformément au cadre commun européen de référence.



Il doit être transmis, en double exemplaires, avec les pièces administratives demandées à l'IEN qui les transmettra à la DSDEN 06, bureau 241 avant le 17 avril 2015.

**La date limite d'envoi au ministère de l'éducation nationale est fixée au 24 avril 2015.**

Seuls les candidats retenus sont informés individuellement de la suite réservée à leur demande.

**1-Postes susceptibles d'être vacants**

3 instituteurs ou professeurs des écoles justifiant de compétences en matière d'enseignement du français langue étrangère pourront être recrutés.

Les candidats peuvent formuler jusqu'à 13 vœux. Cependant ils ne doivent pas mentionner les écoles dans lesquelles ils n'ont aucune intention de se rendre.

Une bonne connaissance de l'anglais et/ou de l'allemand ainsi que de la langue du pays d'accueil est indispensable. Une bonne maîtrise de l'outil informatique est préconisée.

2 / 2

Michel-Jean FLOC'H